

**DELIBERATION**  
**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 MARS 2022**

Nombre de Conseillers : 45  
En exercice : 45  
Présents : 33  
Pouvoirs : 7  
Votants : 40

Date de convocation du Conseil Communautaire :  
Le 10/03/2022

Le 17 mars 2022, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX à la salle des Fêtes, Boulevard des Combattants à Trévoux.

**Présents** : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Fabien BIHLER, Laëtitia BORDELIER, Valérie BOYER, Emmanuelle CARGNELLI, Jean-François CHANTELOUBE, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Nicole DUGELAY, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Brigitte KLEIN, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Corinne MARTIN GAJAC, Patrick NABETH, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON.

**Absents excusés** : Cécile BAUDOUX, Carole BONTEMPS-HESDIN (Pouvoir Catherine VIGNON), Patrick CHARRONDIÈRE, Daniel DOMPOINT, Jean-Jacques DUMONT (Pouvoir Marcel BABAD), Gilles GARNIER (Pouvoir Brigitte KLEIN), Bernard GRISON (Pouvoir Frédéric VALLOS), Amina LEGHNIDER, Richard PACCAUD (Pouvoir Marc PECHOUX), Michèle NUGUET (Pouvoir Jean-François CHANTELOUBE), Stéphanie PALLIER, Delphine PICHOURON (Pouvoir Yves DUMOULIN),

**Secrétaire de séance** : Nicole DUGELAY.

**OBJET : ECONOMIE – Aide aux petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente**

M. Yves DUMOULIN, Vice-Président en charge de l'Economie et de la Culture rappelle que le Conseil communautaire a voté l'octroi d'un dispositif d'aide aux petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services, avec point de vente par sa délibération du 27 novembre 2017 (N°2017 C 111) dans le cadre de la convention signée avec la Région permettant aux EPCI d'intervenir en aide auprès des entreprises selon le régime fixé dans le cadre du SRDEII (Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation).

Ce dispositif est mobilisable au bénéfice des entreprises uniquement si la collectivité (EPCI), à travers son budget ou les fonds européens Leader, apporte un cofinancement de 10 % (minimum) de l'assiette éligible, en complément de la Région qui apporte 20 % plafonné à 50 000 € de dépenses.

Une nouvelle demande de subvention concerne le projet de création d'une boutique droguerie de vente en vrac, BULLES EN VRAC, située dans le centre-ville de Trévoux. Ce commerce de vrac et zéro déchet proposera des produits naturels, en vrac, pour l'entretien de la maison, l'hygiène et la cosmétique. Des ateliers d'initiation au zéro déchet et au DIY (Do It Yourself - le faire soi-même) y seront proposés. La subvention permettra de financer l'aménagement du point de vente et la rénovation des locaux.

Les travaux de rénovation (vitrine, enseigne, aménagement intérieur, électricité, chauffage, espace atelier) répondent à un objectif de modernisation et de mise aux normes des locaux. Ces travaux d'aménagement des locaux contribueront à favoriser l'attractivité du lieu.

Le montant d'investissement éligible retenu est de 19 289,84 € HT. L'aide de la Région sera d'un montant de 3 857,97 € sous réserve d'un cofinancement de 1 928,98 € par la Communauté de communes Dombes Saône Vallée.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 03/03/2022.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ✓ **DE VALIDER**, dans le cadre de l'aide aux petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente, le soutien au projet de création de la boutique droguerie BULLES EN VRAC ;
- ✓ **D'ATTRIBUER**, dans le cadre de l'aide aux petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente, une subvention pour un montant de **1 928,98 €** au commerce BULLES EN VRAC ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Principal 2022 et suivants.

A Trévoux, le 17/03/2022

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

21 MARS 2022

N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20220317-2022C24-DE

Affichage le :

21 MARS 2022

Le Président,  
Marc PECHOUX

